

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ORSTIM 11

Fiche de données de sécurité non requise par la réglementation

Date d'émission : 14/12/2015

Date de révision : 01/03/2018

1- IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Dénomination : **ORSTIM 11**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée ENGRAIS NFU 42-001
Engrais organo-minéral
Compléments nutritionnels pour fertilisation des cultures spécialisées.
ORSTIM 11 peut être utilisé en fertirrigation.

Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Société OvinAlp
Le Plan, Ribiers
05300 Val Buëch-Méouge
France
Tél. : 04 92 63 24 44
E-mail : ovinalp@ovinalp.fr
Agrément sanitaire : FR 05.118.106

1.3 Numéro d'appel d'urgence

Numéro unique d'appel téléphonique d'urgence : 112 (UE)
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance:

Classification

Dangers physiques Non classé

Dangers pour la santé humaine Non classé

Dangers pour l'environnement Non classé

Produit sensibilisant EUH 208 : « Contient des fractions de levures sélectionnées *Saccharomyces cerevisiae* ». Peut produire une réaction allergique.

ORSTIM 11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE PAR LA RÉGLEMENTATION

2.2 Élément d'étiquetage :

Selon le règlement 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

2.3 Autres dangers :

Substances PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable.

Substances vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Teneurs en éléments fertilisants :

Azote (N) total : 11 %

Oxyde de potassium (K₂O) total soluble eau : 1 %

Ce produit s'utilise dans l'industrie des engrais.

Le produit ne renferme aucune substance dangereuse au sens des normes en vigueur sur la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers soins généraux :

- Surveiller les fonctions vitales.
- Victime sans connaissance : maintenir les voies aériennes libres.
- Arrêt cardiaque : réanimer la victime.
- Victime consciente avec troubles respiratoires : position semi-assise.
- Choc : de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées.
- Vomissement : prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire.
- Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer).
- Surveiller la victime en permanence.
- Apporter une aide psychologique.
- Maintenir la victime calme, éviter lui tous les efforts.
- En fonction de l'état : médecin/hôpital.

ORSTIM 11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE PAR LA RÉGLEMENTATION

Ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivez les conseils du chapitre 4.1.

Aucune recommandation particulière. En cas de doute consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
------------------------------	---

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	Les emballages plastiques et palettes bois sont inflammables.
-------------------	---

Danger d'explosion	Aucun danger d'explosion direct.
--------------------	----------------------------------

5.3 Conseils au pompier

Mesures de protection	Incendie/échauffement : se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie : envisager l'évacuation.
-----------------------	--

Instructions de lutte contre l'incendie	Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir.
---	--

Protection en cas d'incendie	Les pompiers doivent porter un équipement approprié de protection et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet fonctionnant en mode de pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
------------------------------	--

ORSTIM 11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE PAR LA RÉGLEMENTATION

Conditions de stockage	Conserver le produit dans l'emballage d'origine.
Chaleur-ignition	Tenir le produit à l'écart des sources de chaleur.
Stockage en commun	Tenir le produit à l'écart des agents d'oxydation.
Lieu de stockage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	Conforme à la réglementation correctement étiquetée. Mettre l'emballage dans un conteneur solide refermable.
Matériaux d'emballage	Polyéthylène. Polypropylène.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais liquide pour fertilisation et application au sol.

8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle : Données non disponibles.

8.2 Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :



Protection des mains : Gants.

Choix des matériaux des gants : Offrant une bonne résistance.

Demander conseil au fournisseur de gants.

Protection oculaire : Lunettes de protection. Dégagement de poussières : lunettes bien ajustables.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection.

Protection respiratoire : Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation n'est pas suffisante.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Les émissions provenant de la ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiées pour s'assurer qu'ils se conforment à la législation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Liquide.
Couleur	:	Noir.
Odeur	:	Organique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible.
pH	:	5.
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible.

ORSTIM 11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE PAR LA RÉGLEMENTATION

Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible.
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité	:	Aucune donnée disponible.
Limites explosives	:	Aucune donnée disponible.
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	:	Aucune donnée disponible.
Densité relative	:	1,20.
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	:	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible.
Viscosité	:	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et trop faibles (inférieures à 10°C) et l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé mais contient des fractions de levures sélectionnées *Saccharomyces cerevisiae*. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Sans objet
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
ThOD	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

Compatible avec l'environnement dans l'utilisation normale du produit. Respecter les doses préconisées et les bonnes pratiques agricoles. Se dégrade naturellement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

ORSTIM 11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE PAR LA RÉGLEMENTATION

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Utilisation agricole comme engrais ou élimination par un centre de traitement agréé.
Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies ; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitements et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.
2001/573/CE : Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste des déchets.
Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnement contaminé

Directive n°2013/2/UE du Parlement européen et du Conseil, du 07 février 2013, modifiant la Directive n°94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est assujéti à aucune réglementation internationale et nationale du transport.
Il ne présente aucun danger lors du transport routier, ferroviaire et maritime, à condition de respecter les bonnes pratiques de transport.
Maintenir le produit séparé des produits alimentaires et pharmaceutiques.

15. INFORMATIONS RELATIVES RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé, d'environnement

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.
Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

Commentaire sur la révision : Les lignes dans la marge indiquent les modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision : 01/03/2018

Sources de données

ECHA Website: Information on Registered Substances,
Handbook of Chemistry and Physics CRC Press Inc,
Information des fournisseurs,
BIG-database.

Abréviations et acronymes

REACH = Registration, evaluation and authorization of chemicals
CLP = Classification, labelling and packaging.

Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. Avant d'utiliser et de manipuler ce produit, lire la fiche de données de sécurité.

Clause de la société

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit.

Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.